

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 octobre 2015

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Municipal**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 octobre 2015**

**2015 V 334** Vœu relatif aux moyens alloués au "Plan d'action de la communauté de Paris en faveur des réfugiés".

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant l'afflux de réfugié-e-s, aux portes de l'Europe, de réfugiés de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, du Soudan, d'Erythrée, fuyant leur pays en conflit militaire ;

Considérant le volontarisme affiché par la Mairie de Paris afin de prendre part à cet accueil des réfugié-e-s et de tenir son rôle de capitale humaine et solidaire ;

Considérant le récent plan relatif à la « Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés » ;

Considérant l'absence d'informations budgétaires dans ce plan ainsi que l'absence d'éléments relatifs à cet enjeu dans la communication sur les orientations budgétaires ;

Considérant que les objectifs de ce plan ne peuvent être atteints sans supports financiers adaptés ;

Considérant le besoin d'un suivi global personnalisé et continu pour que personne ne sorte des "radars" administratifs et associatifs et cela quel que soit le mode d'hébergement temporaire obtenu ;

Considérant l'émergence d'un très fort élan de solidarité sur cet enjeu qu'il convient d'accompagner et de pérenniser ;

Considérant que le financement de ces actions doit être dissocié du "plan hiver" ;

Considérant l'engagement de notre collectivité relatif à la "Grande Cause" de lutte contre l'exclusion en faveur d'une ville résolument inclusive ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Anne Souyris, Marie Atallah, Aurélie Solans, et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu qu'à l'occasion du budget primitif 2016 de la Ville de Paris :

- un budget spécifique soit alloué au "Plan d'action de la communauté de Paris en faveur des réfugiés" ;
- soit réaffirmé que ces moyens alloués à ce budget se distinguent des contributions de Paris destinées au "plan hiver" ;
- et que ces moyens spécifiques aient vocation à favoriser l'accueil, l'accompagnement, le suivi juridique et médical des publics concernés.